

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE

Excusés : Jean-Pierre POIRIER, Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55 Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST
Nombre de conseillers présents : 38
Nombre de conseillers votants : 43

DELIBERATION N°26-022 FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES

Par délibérations du 11 décembre 2024, le conseil municipal de Saint-Avit-les-Guespières a sollicité deux fonds de concours à la Communauté de Communes au sujet des opérations suivantes :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Aménagement Parvis de l'Eglise	8 225,00 €	Commune de Saint-Avit-les-Guespières	1 645,00 €	20,00
		DETR	2 878,75 €	35,00
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	1 233,25 €	15,00
		FDI	2 468,00 €	30,00
TOTAL	8 225,00 €	TOTAL	8 225,00 €	100,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Réfection de l'entrée du parking de la mairie	9 762,50 €	Commune de Saint-Avit-les-Guespières	2 479,75 €	25,40
		FDI	4 803,00 €	49,20
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	2 479,75 €	25,40
TOTAL	9 762,50 €	TOTAL	9 762,50 €	100,00

En outre, dans le cadre de l'achat du logiciel pour la gestion du cimetière, la commune de Saint-Avit-les-Guespières sollicite un autre fonds de concours dont le plan de financement définitif est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Achat du logiciel pour l'achat du cimetière	2 080,00 €	Commune de Saint-Avit-les-Guespières	1 794,55 €	86,28
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	285,45 €	13,72
TOTAL	2 080,00 €	TOTAL	2 080,00 €	100,00

Il est proposé de verser trois fonds de concours à la commune de Saint-Avit-les-Guespières pour les opérations mentionnées ci-dessus, dans la limite de 50% du reste à charge pour la commune sur ces opérations soit un montant total maximum de 3 998,45 € pour les opérations visées.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder trois fonds de concours pour les opérations présentées dans les tableaux ci-dessus au profit de la commune de Saint-Avit-les-Guespières pour un montant maximum de 3 998,45 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



La secrétaire de séance
Véronique THIBOUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026